Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 44

Artikel: Démosthène and co
Autor: J.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-207204

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

48me ANNÉE — N° 44. Samedi 29 octobre 1910

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

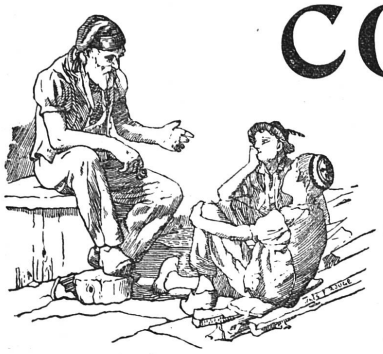

Rédaction, rue d'Etraz, 23 *(1er étage).*
Administration *(abonnements, changements d'adresse),*
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : *Suisse,* un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — *Etranger,* un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : **Canton,** 15 cent. — **Suisse,** 20 cent. **Etranger,** 25 cent. — **Réclames,** 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

DÉMOSTHÈNE AND Co

Mais, mon cher monsieur, il n'y a rien à faire. Vous ne pourrez pas plus clore la bouche à tous ces gens atteints de « discouromanie », que vous n'arrêterez le soleil dans sa course.

— Cependant...

— Non, non, c'est inutile ! Ces discouromanes parlent comme crève un nuage lorsqu'il se trouve dans des conditions atmosphériques provoquant la condensation des vapeurs qui le composent. Quand un discouromane a la chance de tomber sur quelques victimes, quand sonne l'heure de la poire et du fromage, crac ! le déclanchement se produit. Gare dessous ! Il faut que ça sorte.

— Mais si on ne les écoute pas?...

— Eh bien, les uns se fâchent, tempêtent, crient de plus en plus fort. Peine perdue. On ne dompte pas des auditeurs récalcitrants.

D'autres — et ce sont les plus intelligents — se résignent. Ils se taisent, c'est le plus sage, ou ne continuent de parler que pour leur propre édification. Personne ne suit plus leurs périodes, personne ne semble plus se douter de leur présence. C'est égal, ils dévident quand même leur écheveau, en mitraillant du regard ou en menaçant du geste un auditoire imaginaire.

— Et si on les empêche de parler?...

— Ah ! ça, c'est une autre affaire. Mais, comment?... comment?...

— Ma foi, je ne sais !...

— Ni moi non plus. Seulement, je vous promets bien que celui qui découvrira le serum de la discouromanie aura bien mérité de l'humanité, en général, et des journalistes, en particulier.

— Vous venez de citer les journalistes. Ne pourraient-ils, eux, entreprendre une campagne contre la discouromanie?

— Sans doute, d'autant qu'ils sont les premiers intéressés. Les journalistes bataillent pour ou contre tout ce qu'on veut; ce n'est pas là, toutefois, un gage certain de succès.

Si, cependant, les journalistes pourraient essayer d'un moyen qui peut-être aurait des chances de réussite — de réussite partielle, tout au moins : c'est la « conspiration du silence ».

— C'est-à-dire?...

— C'est-à-dire qu'ils n'auraient qu'à convenir entre eux — mais il leur faudrait être tous fidèles à leur engagement — qu'ils ne diront plus mot des discours prononcés dans les soirées, fêtes et banquets.

Sachant qu'ils n'auront pas le plaisir, le lendemain, de trouver leur nom dans les journaux avec une reproduction intégrale ou partielle de leur harangue, revue et corrigée par les reporters, bien de ces discouromanes garderaient le silence.

D'aucuns déjà ne se méprennent plus sur l'attention que l'on prête à leur éloquence, mais ils ont encore la conviction qu'ils sont lus. O ! douce illusion ; candeur naïve !

— Les journalistes auront-ils ce courage? Pour moi, je ne le crois pas. Et fort souvent, pourtant, les lecteurs de leurs feuilles leur en sauraient gré.

— Je vous crois, mais, comme vous, je doute fort que jamais les journalistes osent en venir là.

— Ainsi donc, nous sommes condamnés à la discouromanie à perpétuité ?

— Je le crains. Tâchons seulement, à titre de consolation, d'endiguer le plus possible le flux de paroles qui prend occasion de la moindre réunion, du moindre repas en commun pour s'épancher.

Pourquoi, par exemple, ne réduirait-on pas le nombre des discours au strict nécessaire, c'est-à-dire à ceux que l'on ne peut éviter? Pourquoi, également, ne limiterait-on pas la durée de ces discours? Il ne faut pas tant de temps pour exprimer bien des idées, bien des pensées, quand on sait bien ce que l'on veut dire. Ce n'est, il est vrai, pas le cas de beaucoup de discouromanes, qui remontent au déluge pour aboutir au chaos; quand ils aboutissent.

Le secret de l'art oratoire n'est-il pas de dire beaucoup de choses en peu de mots ?

Ils sont rares, chez nous surtout, les orateurs qui le possèdent, cet art-là. Aussi, bien peu sont écoutés et moins encore, compris.

Il en est des longs discours, comme des longs articles : les premiers ne sont pas écoutés, les seconds ne sont pas lus. J. M.

L'heureux temps ! — C'est, si nous ne faisons erreur, Fontenelle qui, rencontrant un monsieur de sa connaissance venant de se marier, lui demanda si sa femme était jolie.

— Ma femme ! répondit le jeune époux, elle est très aimable, elle a de l'esprit, de la culture...

— Ce n'est pas ce que je vous demande, répliqua Fontenelle. Est-elle jolie? Une femme n'est obligée qu'à cela.

Le cœur sur les lèvres. — Est-ce de là peut-être que vient cette expression ?

Un acteur, très bon garçon, chantait un soir dans un repas des couplets de sa façon, qui firent grand plaisir.

On lui en demanda l'auteur.

— Le voici, dit-il en montrant son cœur. A boire, à l'auteur !

— Mais le cœur ne boit pas, lui réplique-t-on.

— Non, c'est vrai, mais j'ai le cœur sur les lèvres.

AU COLLÈGE DE LAUSANNE EN 1550

Nicolas de Wattenwyl, avoyer de Berne, vers 1560, avait mis son fils au collège de Lausanne, que dirigeait Mathurin Cordier. Le jeune de Wattenwyl était en pension chez le réformateur Viret. Ayant commis quelque peccadille au collège, il avait reçu une correction et s'était plaint à son père, qui écrivit à Viret dans des termes très blessants pour Cordier. Voici ce que Viret répondit à ce père peu raisonnable :

« J'ai été bien peiné de voir par ta dernière lettre que tu as été si fort troublé par la plainte que ton fils Pierre a portée contre Cordier. Je me suis enquis avec soin de ce qui s'est passé, non seulement auprès de Cordier, mais auprès des condisciples de ton fils, témoins oculaires. Or, voici ce qui en est : Cordier avait signifié à ses disciples une prescription très convenable; quelques-uns l'ont enfreinte, parmi lesquels ton fils. On les a fait asseoir pendant quelque temps sur un banc moins élevé que leurs camarades. Il n'y avait aucun motif pour que Pierre te dénonçât la chose comme si on lui avait fait un outrage sanglant et irréparable. Si les précepteurs n'avaient pas le droit de punir leurs élèves, quel que fût leur rang, quel homme de cœur voudrait se charger d'un pareil emploi ? Aussi je te conjure de ne pas davantage te soucier de cette affaire. Je dois, d'ailleurs, te donner le conseil amical de ne point accoutumer ton fils à se plaindre légèrement de ses précepteurs. Tu dois savoir combien cet âge a peu de consistance. C'était la coutume, chez les Lacédémoniens, que si les enfants faisaient quelque rapport à leurs parents contre leurs maîtres, on leur infligeât à la maison une seconde punition pour les guérir de cette fâcheuse disposition, et m'est avis que cette coutume n'était point déraisonnable. Calme-toi donc, et sois bien persuadé que Cordier n'a pas pour ton fils d'autres sentiments que ceux qu'il éprouverait pour ses propres enfants. »

Dans l'inconnu. — Un jeune homme se disposant à étudier en médecine fit part de son dessein à Voltaire, qui lui dit :

— Malheureux ! qu'allez-vous faire ! mettre des drogues que vous ne connaissez point dans un corps que vous connaissez moins encore !

Le sac conjugal. — Un adage italien dit : « L'homme et la femme qui se marient mettent la main dans un sac où il y a quatre-vingt-dix-neuf vipères pour une anguille. »

A TRAVERS

UN BROUILLARD D'AUTOMNE

(Croquis de campagne.)

Epais, fait de blanche lourdeur et de mélancolie, si épais qu'il semble que le soleil même aura peine à le percer, un brouillard est tombé sur la terre. Tendant leurs bras noueux, presque vides de feuilles, les gros arbres paraissent étranges. Les petits, plantés il y a peut-être deux printemps, drôlets, chétifs, étriqués ont l'air d'abandonnés par de marâtres parents. Les buissons d'arbustes forment des masses sombres, baroques. On croirait des familles de branches se serrant très près les unes des autres pour se conter de surprenantes choses. Les champs fraîchement labourés font alentour des taches brunes, des taches splendides de promesses infinies pour le prochain